

LES ENTREPRISES DU SYNASAV DES ACTEURS LOCAUX TRÈS IMPLIQUÉS

Les entreprises adhérentes au SYNASAV jouent un rôle important dans notre société. Elles conseillent les consommateurs, sécurisent leurs installations de chauffage et contribuent aussi aux politiques de l'emploi menées par les pouvoirs publics et les collectivités locales.



Le SYNASAV acteur de la sécurité, du lien social et de la maîtrise de l'énergie

Les entreprises du SYNASAV assurent la **performance des installations par la maintenance** qu'elles effectuent, et donc la **sécurité des occupants** par le **respect de la réglementation en vigueur**.

Les entreprises du SYNASAV assurent un **lien social**,
• puisqu'à minima, tous les ans, un technicien intervient chez les consommateurs.

Les entreprises du SYNASAV aident à la **maîtrise du budget des ménages** par une gestion facilitée. Elles augmentent la durée de vie des équipements et valorisent le patrimoine par un entretien régulier.

Les entreprises du SYNASAV **contribuent aux économies d'énergie et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre**.

Le SYNASAV **participe aux Schémas Directeurs Energie des départements** pour répondre aux enjeux énergétiques des collectivités.

Le SYNASAV acteur de la formation et de la création d'emplois

Le nombre de **chaudières non entretenues** est estimé à **3 millions** malgré l'obligation d'entretien instaurée par le Décret n°2009-649 du 9 juin 2009. Le respect de cette obligation générerait la **création d'environ 6 000 emplois** (4 000 techniciens et 2000 emplois d'appui).

Ces **emplois non délocalisables** nécessitent la création
• de formations avec les structures locales, et ce afin de satisfaire les embauches des entreprises avec **des jeunes formés au plus près des besoins**.



SYNASAV

Siège administratif : 2, place de la Gare - 37700 Saint-Pierre-des-Corps

Siège social : 28, rue de la Pépinière - 75008 Paris

Tél. : **02 47 63 02 71** - Fax : 02 47 63 02 69

E-mail : accueil@synasav.fr

www.synasav.fr

www.je-fais-entretenir-ma-chaudiere.com

twitter.com/SYNASAV



Le **SYNASAV**,
l'interlocuteur "maintenance et
services en efficacité énergétique"
**des collectivités et
des pouvoirs publics**



SYNASAV



SYNASAV

LE PARTENAIRE INCONTOURNABLE

des collectivités et des pouvoirs publics

Depuis 1966, le **Syndicat National de la Maintenance et des Services en Efficacité Énergétique** (SYNASAV) regroupe et anime le réseau des professionnels de la maintenance et des services en efficacité énergétique. Toutes ces entreprises sont spécialisées en chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, ventilation et déploient leurs compétences sur tous les types d'énergies : gaz, fioul, électricité ou EnR. Présent sur les marchés individuels, collectifs, tertiaires, publics et privés, le SYNASAV apporte conseils et services auprès des :

- **Professionnels**, par l'information et l'accompagnement dans leurs démarches de qualification et de qualité, et la formation continue de leurs techniciens.
- **Consommateurs**, par leur orientation vers des professionnels compétents et reconnus qui garantissent des prestations optimales pour une large gamme de services.
- **Pouvoirs publics**, par un appui actif dans leurs missions d'intérêt national (monoxyde de carbone...).

De par sa position centrale et sa vision globale, le SYNASAV est le partenaire incontournable des collectivités territoriales et des pouvoirs publics qui souhaitent mener des politiques raisonnées de maîtrise des consommations énergétiques. Il est également un relais essentiel pour diffuser les bons messages de sécurité et de prévention, et mettre en place les bonnes pratiques en faveur de l'efficacité énergétique.




- 1 000 recrutements par an
- 12 000 techniciens
- 16 000 salariés
- 800 sites
- 300 entreprises
- 1966 création du SYNASAV
- 1,5 milliard d'euros de CA
- 12 millions d'appareils entretenus
- 6 millions d'appareils sous contrat
- 150 000 chaudières remplacées par an
- 14 millions d'interventions par an
- 300 sites certifiés Qualicert

UN ACTEUR AU SERVICE DES POUVOIRS PUBLICS

À l'écoute des pouvoirs publics, le SYNASAV est un interlocuteur de premier ordre, toujours en mesure d'apporter conseils et soutien à tous les acteurs institutionnels, à l'échelon national et local. S'appuyer sur le SYNASAV, c'est avoir à ses côtés un acteur incontournable de la maintenance en efficacité énergétique, qui dispose de toutes les compétences pour agir en faveur de la sécurité, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement.

Acteur de la **sécurité et de la prévention** Garantir la sécurité des personnes et des biens est l'une des vocations du SYNASAV :

- Le SYNASAV veille au respect de l'acte de maintenance, défini par les normes AFNOR NF X 50-01 et NF X 50-011. Elles spécifient le champ d'application : vérification de la ventilation, devoirs d'alerte du professionnel, nettoyage de la chaudière, mesure du monoxyde de carbone...
- Le SYNASAV forme et accompagne les professionnels de la maintenance pour accéder à la Qualification QUALISAV® et aux appellations "PG" (Professionnel Gaz) et "PMG" (Professionnel Maintenance Gaz).

Acteur d'un **budget chauffage raisonné** Grâce à un ensemble d'actions, le SYNASAV aide à la maîtrise du budget chauffage des consommateurs :

- Une maintenance régulière et de qualité est source d'économies, avec une baisse de la facture énergétique de l'ordre de 8 à 12 % par an (source ADEME).
- Prévoir dès le contrat une intervention de dépannage permet de réduire les dépenses.
- Un entretien régulier évite que l'installation ne se dégrade.
- Le technicien propose si besoin des solutions économes en énergie : robinets thermostatiques, chaudières à condensation, bonne utilisation des équipements...
- Dans le cadre de certains contrats d'entretien sont prévus :
 - Le délai d'intervention et le tarif garantis pour les dépannages
 - Les dépannages illimités
 - Le remplacement de pièces

Acteur de la **maîtrise de l'énergie** Agir en faveur de la maîtrise de l'énergie fait partie des missions du SYNASAV :

- Une chaudière entretenue par un professionnel permet une baisse des consommations et une réduction significative des rejets de gaz à effet de serres.
- Lors de chaque entretien, une attestation d'entretien est remise au client. Elle lui apporte en outre des conseils d'amélioration de l'installation si besoin est.
- Mise à disposition du grand public d'un site dédié **je-fais-entretenir-ma-chaudière.com**, rappelant tous les avantages à faire entretenir sa chaudière et donnant les coordonnées des professionnels proches de chez eux.